CCAS d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DU CCAS

CCAS DELIBERATION N°2026 05

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 060-216002105-20261013-CCASDELIB202605-DE

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2026

Convocation	**du**	**07 OCTOBRE 26**
Affichage	**du**	**07 OCOTBRE 26**

Nombre de membres en exercice	**16**
Nombre de présents	**10**
Nombre de votants	**14**
PROCURATIONS	**04**

Objet : REPAS DES AINÉS 2026

L'an deux mil VINGT-SIX, le TREIZE octobre à DIX-HUIT heures et TRENTE minutes, l'assemblée délibérante dûment convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne Fusz, Président.

Présents :
Anne FUSZ, Président, Eric NABONNE, Geneviève ALLAIN, Martine FERNANDES, Elu(e)s membre du CCAS, Viviane DUFRENNE, Fred VANNYMEERSCH, Claude BOULARAND, Juan GUERRERO, Frédérique BIBAUT et Nadine GRAUX, membre(s) du CCAS,

Absents :
Julie SPIRA,
Géraldine SAN MARTIN, Excusée,
Delphina GOMES DE MACEDO, pouvoir Eric NABONNE,
Carlos FORTE, pouvoir Anne FUSZ,
Régis ROSELLE, pouvoir Juan GUERRERO,
Agnès MOUTAILLER, Pouvoir Geneviève ALLAIN,

Secrétaire : Geneviève ALLAIN,

Dans le cadre de l'organisation du banquet des aînés, édition 2026, il a été proposé à l'assemblée, un traiteur et une animation

CONSIDÉRANT qu'il a été demandé des propositions chiffrées à plusieurs traiteurs et animations,

Après avoir l'exposé du rapporteur

L'assemblée délibère, à l'unanimité

Article 1 : **AUTORISER** la proposition du traiteur DELICATESSEN pour un montant de 49.88 € TTC. Ce tarif différent du tarif proposé initialement a été calculé en retirant la prestation du nappage à 6.70 € T.T.C.

Article 2 : **AUTORISER** la proposition d'animation de Jiji et Nièvre pour un montant de 550 € TTC. La prestation se déroulera de 12h à 18h.

Article 3 : **INVITER** les membres du bureau du CCAS et les membres du Conseil Municipal moyennant le tarif de 49.88 €,

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 21/10/2026
ID : 060-216002105-20261013-CCASDELIB202605-DE

Article 4 : **INVITER** les conjoint(e)s vivant sous le même toit moyennant le tarif de 49.88 € T.T.C,

Article 5 : **CONFIRMER** qu'il n'y aura aucun cadeau invité, ni doyens,

Le Président
Anne FUSZ

MAIRIE D'ERCUIS
C.C.A.S

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Président,
Anne FUSZ

MAIRIE D'ERCUIS
C.C.A.S

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355